



**COMMUNE DE PRANGINS**

**RAPPORT DE GESTION  
2006**

**DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITE**

**PREAVIS No 18/07**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2006**

**RESPONSABLE : LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1<sup>er</sup> juillet 2005, ainsi que de l'article 95 du Règlement du Conseil communal du 23 novembre 1983, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2006.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 19/07.

<b>RAPPORT DE GESTION</b>		<b>Page</b>
	<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>2</b>
<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>4</b>
2.1.	Municipalité	4
2.2.	Personnel communal	10
2.3.	Secrétariat communal	10
2.4.	Office communal du travail	11
2.5.	Bourse communale	11
2.6.	Informatique	11
2.7.	Archives	12
2.8.	Compétences municipales accordées par délégation	13
2.9.	Naturalisations	13
<b>3.</b>	<b>FINANCES</b>	<b>13</b>
<b>4.</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>13</b>
4.1.	Terrains	13
4.2.	Forêts	13
4.3.	Protection des arbres	14
4.4.	Bâtiments	14
4.5.	Port des Abériaux	17
4.6.	Commission consultative des bâtiments	17
<b>5.</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME</b>	<b>17</b>
5.1.	Police des constructions	17
5.2.	Plan Directeur Communal	18
5.3.	Commission consultative d'Urbanisme	19
5.4.	PôleNyon	19
<b>6.</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>20</b>
6.1.	Réseau routier	20
6.2.	Espaces verts	20
6.3.	Station d'épuration (STEP)	20
6.4.	Traitement des déchets	21
6.5.	Eclairage public	22
6.6.	Collecteurs	22
<b>7.</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>22</b>
7.1.	Effectifs	22
7.2.	Utilisation d'Internet à l'école	22
7.3.	Mobilier scolaire	23
7.4.	Prévention	23
7.5.	Projets pédagogiques	23
7.6.	Mutations	23
7.7.	Conclusion	23
7.8.	Commission scolaire	24
7.9.	Cultes	24

<b>8.</b>	<b>POLICE</b>	<b>24</b>
8.1.	Généralités	24
8.2.	Police 2000	24
8.3.	Police coordonnée	25
8.4.	Coopération intercommunale	25
8.5.	Patrouilleuses scolaires	25
8.6.	Pédibus	25
8.7.	Surveillance mutuelle des habitations (Smhab)	26
8.8.	Sécurité routière	26
8.9.	Education routière	26
8.10.	Manifestations	26
8.11.	Principaux délits	26
8.12.	Statistiques	27
8.13.	Contrôle de l'habitant	28
8.14.	Evolution de la population	28
<b>9.</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>30</b>
<b>10.</b>	<b>ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)</b>	<b>30</b>
<b>11.</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>31</b>
<b>12.</b>	<b>SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE</b>	<b>31</b>
<b>13.</b>	<b>SOCIETES LOCALES</b>	<b>32</b>
<b>14.</b>	<b>ENFANCE, JEUNESSE</b>	<b>33</b>
14.1.	Accueil des enfants	33
14.2.	Classes-croûtes	33
14.3.	Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) "La Fourmilière"	33
14.4.	La Farandoline	34
14.5.	Service d'accueil familial de jour (Mamans de jour)	34
<b>15.</b>	<b>CULTURE – TOURISME</b>	<b>34</b>
15.1.	Culture	34
15.2.	Tourisme	35
<b>16.</b>	<b>RELATIONS AVEC LA POPULATION</b>	<b>35</b>
16.1.	3 <sup>ème</sup> âge	35
16.2.	Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens	35
<b>17.</b>	<b>COMMERCES</b>	<b>35</b>
<b>18.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>36</b>

## 1. INTRODUCTION

Le point fort de cette année 2006 est sans conteste les divers changements intervenus dans le cadre de l'application de la nouvelle Constitution vaudoise. En effet, d'une part, la législature précédente n'a pas pris fin le 31 décembre 2005, mais le 30 juin 2006 et, d'autre part, elle durera cinq ans, contre quatre auparavant, et prendra fin le 30 juin 2011. Comme ces dernières années, les activités, tant de l'Exécutif que de l'Administration communale, furent en hausse. De ce fait, du personnel supplémentaire a dû être engagé afin que les prestations aux citoyens puissent garder toutes leurs qualités.

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1. Municipalité

#### Organisation

Cette année, le travail de la Municipalité s'est déroulé en deux étapes, puisque des élections ont eu lieu au mois de mars afin de désigner la nouvelle équipe de l'Exécutif pranginois. Mesdames Eliane JACCARD et Elisabeth KNEUBHUELER n'ont pas désiré renouveler leur mandat pour la législature 2006 - 2011. Toutes deux ont œuvré durant huit ans et demi, respectivement pour la police, le contrôle des habitants et les relations avec la population pour la 1<sup>ère</sup> nommée et pour la voirie, les espaces verts, les routes, les canalisations et le gestion des déchets pour la seconde. Mme E. KNEUBHUELER a officié comme Vice-syndic durant ses six derniers mois d'activité politique. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour le temps passé à gérer les affaires de la commune et pour la qualité des tâches effectuées.

Au mois de mars, l'élection de Mme Martine BAUD et de MM. Hans-Rudolf KAPPELER, Jean-Jacques BRÜGGER et André FISCHER au premier tour, a été complétée au second par l'arrivée de Mme Violeta SEEMATTER. Cette équipe, nouvellement constituée a dû se découvrir, trouver ses marques et, pour les nouveaux venus, apprendre le fonctionnement de l'Exécutif et de son administration. Cet apprentissage a été facilité grâce à l'organisation de plusieurs demi-journées de séminaire avant la date fatidique d'entrée en fonction et au début de la législature. A l'occasion de ces séances spéciales, la répartition des dicastères a été légèrement corrigée, les objectifs de l'Exécutif pour la nouvelle législature ont été définis et la Charte de la Municipalité a vu le jour.

#### 2.1.1. REPARTITION DES DICASTERES

LEGISLATURE 2006 - 2011

*Responsable* : M. Hans – Rudolf KAPPELER, Syndic

- |  |  |
|--|--|
| • Administration générale  | • Informatique   |
| • Personnel communal   | • Gestion financière des affaires sociales                           |
| • Finances   | • Affaires de mobilisation et économie de guerre                     |
| • Assurances de la Commune   | • Relations avec les entreprises, commerçants, industries, etc, .... |
| • Gestion financière des logements, salles et locaux commerciaux communaux | • Information et relation avec la presse                             |



*Représentations* : Conseil d'administration de la SEIC, représentant à la CIP

*Remplacante* : Mme Martine BAUD

*Responsable* : **M. André FISCHER**



- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Construction, réparation et entretien des bâtiments communaux, y compris logements</li><li>• Port des Abériaux</li><li>• Energie</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Station d'épuration et EIDM</li><li>• Utilisation et conciergerie des bâtiments communaux</li></ul> |
|--|---|

*Représentations* : EIDM, AdCV, CIP, SEIC

*Remplaçant* : **M. J.-J. BRÜGGER**

*Responsable* : **Mme Martine BAUD**



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement du territoire local et régional</li><li>• Urbanisme</li><li>• Domaines et forêts</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Police des constructions</li><li>• Abattage d'arbres</li></ul> |
|--|--|

*Représentations* : Triage de la Dôle, Commission d'Urbanisme du Conseil Régional, Service Technique Intercommunal

*Remplaçante* : **Mme Violeta SEEMATTER**

*Responsable* : **M. J.-J. BRÜGGER**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Voirie et espaces verts<ul style="list-style-type: none"><li>○ entretien général et extérieur du Château</li><li>○ installations sportives et places de jeux</li><li>○ plage de Promenthoux</li></ul></li><li>• Routes, chemins, places de parc</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Canalisations eaux claires et eaux usées</li><li>• Déchetterie</li><li>• Eclairage public</li><li>• Cimetière</li><li>• Dangers naturels</li></ul> |
|---|--|



*Représentations* : SADEC, SAPAN, Conseil Régional

*Remplaçant* : **M. André FISCHER**

Responsable : **Mme Violeta SEEMATTER**



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Enfance, jeunesse, éducation et cultes</li><li>• Service de police et signalisation routière</li><li>• Service du feu</li><li>• Protection civile</li><li>• Contrôle de l'habitant</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des inhumations et incinérations</li><li>• Relations avec la population (jeunes, 3<sup>ème</sup> âge, nouveaux habitants, etc.)</li><li>• Transports publics et scolaires</li><li>• Tourisme et affaires culturelles</li><li>• Affaires sociales</li></ul> |
|--|--|

Représentations : Commission des transports du Conseil Régional, ORPC, Commission du feu Nyon – Prangins, ARAS

Remplaçant : **M. Hans – Rudolf KAPPELER**

<b>2.1.2. OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>LEGISLATURE 2006 - 2011</b>
--	--------------------------------

<b>Politique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mener une politique d'ouverture pour contribuer à un développement régional harmonieux et dynamique dans lequel doit s'inscrire notre propre vision politique du développement et de l'aménagement du territoire en préservant notre identité ainsi que nos intérêts. Dans toutes les études, réflexions et visions, la qualité de vie doit être préservée et même améliorée.</li><li>• Conclure un partenariat avec tout genre d'institutions publiques dans les secteurs où la qualité et l'efficacité des prestations de service peuvent être accrues.</li></ul>
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chercher des solutions permettant aux artisans et PME de s'établir.</li><li>• Favoriser la création et la sauvegarde des places de travail.</li><li>• Intensifier les relations avec les entreprises existantes pour faciliter leur développement et soutenir de nouvelles initiatives.</li></ul>
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mener une politique dynamique en cherchant de nouvelles recettes et en appliquant une bonne maîtrise des charges, afin de générer du cash-flow en vue du maintien et du développement du patrimoine et de la diminution de la dette.</li></ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à une bonne intégration sociale de la population en général.</li><li>• Soutenir les sociétés locales actuelles et futures dans le développement de leur activité.</li></ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement d'événements culturels.</li></ul>
<b>Personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des conditions de travail motivantes.</li><li>• Obtenir de l'ensemble du personnel des prestations efficaces et de qualité.</li></ul>

**2.1.3. CHARTE DE LA MUNICIPALITE**

<b>Domaines</b>	Critères de réalisation
<b>Nos valeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ethique et loyauté</li> <li>• Respect de l'individu (collègue = collègue = collégialité ≠ copinage)</li> <li>• Solidarité interne et externe à tous les niveaux</li> <li>• Ouverture d'esprit, flexibilité et créativité</li> <li>• Orientation vers l'avenir (≠ passéiste)</li> <li>• Courage d'agir et de s'exprimer</li> <li>• Engagement et esprit d'entreprendre</li> <li>• Respect des engagements pris</li> <li>• Raisonnement avec bon sens</li> <li>• Respect du patrimoine</li> <li>• Développement durable</li> <li>• Respect de l'environnement</li> <li>• Orientation de tous vers la satisfaction des besoins des « clients » de la commune</li> <li>• Esprit d'ouverture et constructif face à la collaboration régionale</li> </ul>
<b>Nos principes de fonctionnement à l'intérieur de la Municipalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de l'organigramme et de la voie de service hiérarchique</li> <li>• Respect des zones d'autonomie des Municipaux</li> <li>• Respect des règles et procédures définies, y compris le code de conduite ("gentleman agreement") concernant l'information externe et interne</li> <li>• Respect du secret de fonction et des règles de discrétion</li> </ul>
<b>Nos principes de management et nos engagements vis-à-vis de nos collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences réalistes mais fermes vis-à-vis des collaborateurs (qualité et délais notamment)</li> <li>• Attitude positive pour la résolution de problèmes</li> <li>• Refus du réflexe d'auto-justification pour ne rien faire</li> <li>• Délégation s'opère toujours jusqu'au plus bas niveau possible (ne pas se laisser absorber par les détails)</li> <li>• Objectifs précis et réalistes sont fixés aux collaborateurs</li> <li>• Contrôles périodiques et appréciation annuelle des performances sont mis en place</li> <li>• Attitude de conseil, d'aide et de développement ; attitude ferme et sans complaisance pour les collaborateurs qui posent problèmes (gestion individualisée)</li> <li>• Droit à l'erreur</li> <li>• Equité vis-à-vis des collaborateurs</li> <li>• Transparence et information ; compliment-minute</li> <li>• Accès à la formation continue pour le maintien de l'employabilité</li> </ul>

Au vu des différentes personnalités en présence, un rythme de croisière tout à fait serein a assez rapidement été trouvé.

C'est M. A. FISCHER qui a assuré la vice-syndicature durant la deuxième partie de l'année.

#### **2.1.4. Séances ordinaires de la Municipalité**

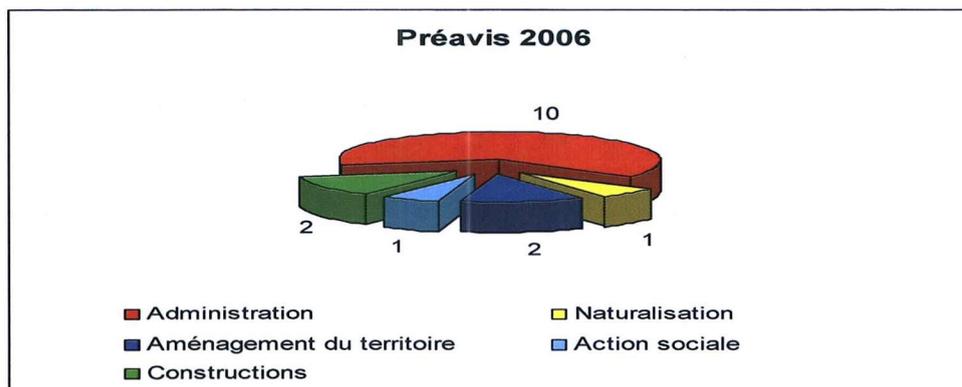
Un recueil de plus de 400 pages, répertoriant les courriers reçus, les décisions prises ainsi que les différents rapports concernant les dicastères a été réalisé grâce aux notes prises par le Secrétaire municipal ou son adjointe. Ce document, magnifiquement relié par un artisan nyonnais, reflète les activités administratives de l'Exécutif, d'une part durant les 23 premières séances ayant eu lieu essentiellement le mardi matin jusqu'à la fin juin et, d'autre part, les 23 suivantes qui se sont déroulées majoritairement le lundi de 16h30 à 20h00. Les nouveaux venus ont pu, et su, s'intégrer dans l'équipe existante et le soutien des uns et des autres leur a permis de trouver leur place au sein du groupe. Ces 46 réunions (44 en 2005) ont engendrés plus de milles écrits adressés aux très nombreux interlocuteurs de la Commune.

Durant cette année 18 préavis ont vu le jour et ont pu être présentés aux membres du Conseil communal. C'est toujours avec l'appui de spécialistes extérieurs à l'Administration ou avec les responsables des différents services que ces documents ont été préparés. Si dix d'entre eux concernent essentiellement des actes administratifs, un propose l'acquisition de la bourgeoisie de Prangins, deux se rapportent à l'aménagement du territoire, un à l'action sociale régionale et deux à de l'entretien ou un nouvelle construction. Dans ce dernier cas, il s'agit du bâtiment pour le Service de la voirie et des espaces verts.

#### **2.1.5. Liste des préavis présentés au Conseil communal**

<b>Préavis N°</b>	<b>Montant en Fr.</b>	<b>Titre</b>
74/06		Plan Partiel d'Affectation "Eglantine - Peuplier"
75/06		Demande d'acquisition de la bourgeoisie de Prangins: M. et Mme Azir et Dzevaire MUSLI et leurs enfants Nerdzivan, Shpetim, Luljeta et Sheriban
76/06		Rapport de gestion pour l'exercice 2005
77/06		Comptes de l'exercice 2005
78/06	1'576'000.--	Demande d'un crédit aux Abériaux en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking
79/06	53'100.--	Demande d'un crédit en vue de la réfection des portes du bâtiment communal "La Place"
80/06		Modification des tarifs pour les permis de construire, d'habiter ou d'utiliser
80/06		Avenant à la modification des tarifs pour les permis de construire, d'habiter ou d'utiliser
1/06		Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses de la place de Nyon, ainsi qu'auprès de la Poste durant la législature 2006-2011
2/06	90'000.--	Demande d'un crédit complémentaire concernant l'élaboration du Plan directeur communal

3/06	Autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2006-2011
4/06	Autorisation générale de plaider pour la législature 2006-2011
5/06	Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2006-2011
6/06	Allocation d'indemnités valables pour la durée de la législature 2006-2011
7/06	Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'action sociale "Région Nyon-Rolle"
8/06	Arrêté d'imposition pour 2007
9/06	Budget communal 2007
10/06	Plafond d'endettement et plafond de risques pour cautionnement.



### **2.1.6. Activités en dehors des séances de la Municipalité**

Tous les membres de l'Exécutifs font parties de divers Comités ou représentent la Commune dans des Associations, des Conseils d'Administration, des groupes de travail ou d'étude. Ils sont actifs tant sur le plan local que régional ou cantonal. Avec la signature du projet de l'Agglomération nyonnaise, le nombre de ces séances a augmenté en nombre et en temps à y consacrer. Néanmoins, la fréquentation de ces lieux d'échange, de réflexion et de décision reste importante, surtout si les Autorités communales veulent être acteurs et non seulement spectateurs des nombreux domaines qui sont actuellement en plein développement.

Les séances dites "politiques" se sont poursuivies durant cette année et elles ont particulièrement pu être appréciées durant le deuxième semestre. Elles ont, en effet, permis aux nouveaux membres de la Municipalité de débattre durant une demi-journée avec leurs collègues de thèmes de fond et de sortir de la gestion hebdomadaire voire quotidienne des affaires courantes.

## **2.2. Personnel communal**

### **2.2.1. Départs**

M. José POZO, employé polyvalent au service de la Voirie et des Espaces verts, ainsi qu'à la conciergerie, a atteint l'âge de la retraite le 23 décembre dernier. Néanmoins, il a accepté de poursuivre son activité dans l'attente du collaborateur qui lui succédera. Qu'il soit ici remercié très sincèrement pour l'excellent travail fourni tout au long des années passées au sein de notre Commune.

### **2.2.2. Arrivées**

1<sup>er</sup> juillet Mme Danielle ROSSET a été engagée pour un temps d'occupation à 50% comme collaboratrice pour la police des constructions et de l'urbanisme. Nous venant du bureau du Service Technique Intercommunal (STI) du District de Nyon, à Gland, elle n'a eu aucune difficulté à se sentir à l'aise dans les tâches qui lui ont été confiées.

1<sup>er</sup> août Mmes Ginette LAMON PELLATON et Valérie PICARD ont rejoint respectivement le Contrôle des Habitants à 30% et le Service Technique Communal (STC) à 50%. De par leurs qualifications, elles ont toutes deux su s'intégrer et acquérir rapidement les connaissances nécessaires pour compléter les équipes en place.

### **2.2.3. Formation**

Les Chefs de service, avec l'aide de M. Philippe FRELECHOUX, mandataire extérieur, ont poursuivi l'élaboration des tableaux de répartition des responsabilités (TRR), afin que les missions et tâches de l'entier du personnel communal soient clairement définies. Ce travail a été consigné dans un recueil à l'usage de tous.

M. Andres ZÄHRINGER, Secrétaire municipal, a poursuivi la formation-accompagnement avec M. Patrick CUDRE-MAUROUX, de MERCURI-URVAL, visant à parfaire et affiner ses connaissances en gestion du personnel et dans l'organisation générale.

Mlle Princia JOSSERON a réussi sa 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage avec succès et poursuit donc sa formation d'employée de commerce au sein du Greffe municipal.

Le personnel administratif a suivi un certain nombre de cours informatiques, afin de pouvoir se mettre à niveau dans l'utilisation des divers logiciels nécessaires au bon fonctionnement des différents services communaux.

## **2.3. Secrétariat communal**

Dans l'optique d'être plus performant et dynamique auprès de la population pranginoise, les horaires d'ouverture des guichets du Greffe municipal, du Service Technique Communal et du Contrôle des Habitants ont été harmonisés. Les plages d'ouverture n'étant pas aussi nombreuses pour les deux derniers cités, les trois services sont à la disposition de la population le mardi soir jusqu'à 18h30. Une analyse de la fréquentation sera effectuée à la fin 2007, afin de pouvoir constater si cette opportunité correspond à un besoin.

Avec l'engagement de Mme D. ROSSET pour le secteur de la gestion de la police des constructions et de l'urbanisme, quelques tâches ont pu être réparties différemment et la

Secrétaire adjointe a pu être déchargée d'un certain nombre de dossiers, afin qu'elle puisse mieux seconder le Secrétaire municipal dans ses multiples tâches.

L'expérience, enrichissante, de l'engagement d'une apprentie, a conforté les responsables de la nécessité que l'Administration communale soit un organisme formateur. De ce fait, un ou une nouvel-le apprenti-e, sera engagé en août 2007. Des sélections ont eu lieu sur la fin de l'année et des tests seront effectués avec quelques candidat-e-s en janvier de l'année suivante. Suite à la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation d'agent d'exploitation, un projet sera développé avec le Municipal responsable afin d'étudier la pertinence d'une telle mise en œuvre.

#### **2.4. Office communal du travail**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 toutes les démarches doivent être entreprises directement auprès de l'Office régional de placement, à Nyon.

L'Office cantonal du travail n'ayant pas déposé de demande et aucune plainte n'ayant été enregistrée au sujet du contrôle des employeurs, aucune intervention n'a eu lieu à ce sujet.

#### **2.5. Bourse communale**

Les travaux de la Bourse communale, gérés par Mme Brigitte GOETSCHMANN, sont en relation directe avec la population, les fournisseurs, les décisions municipales, ainsi que des directives cantonales. La gestion des fournisseurs, des salaires, des parents placeurs d'enfants, du port, des locations des terrains communaux et des jardins familiaux, des baux à loyer, des déchets, des taxes relatives aux constructions, y compris les procédures de suivi (rappels, poursuites, etc, ...) est un vaste domaine à gérer quotidiennement. Cette année, plus de 650 fournisseurs sont intégrés dans le système informatique, ce qui a permis d'éditer quelques 2600 factures dont 1550 pour la taxe déchets. M. David SAUGY, mandataire extérieur ayant la responsabilité de Boursier communal, collabore essentiellement avec le Syndic dans le domaine d'analyses spécifiques et de la planification financière. Il participe également au bouclage des comptes et à l'élaboration du budget.

#### **2.6. Informatique**

Comme cité plus haut, la quantité de travail a passablement augmenté depuis quelques années, ce qui a nécessité l'engagement de personnes supplémentaires. Malgré ceci, aucune modification importante n'a dû être apportée au parc informatique. Les logiciels à notre disposition répondent entièrement aux attentes. Aucun dysfonctionnement matériel ou logiciel n'est apparu pendant cette période.

Le PC de la secrétaire du Conseil communal a été remplacé. Un appareil supplémentaire, avec connexion au réseau, a été installé au Service technique pour la nouvelle collaboratrice.

L'ancien système AS/400 a été repris par notre partenaire informatique, comme convenu dans le contrat.

Au vu de l'évolution des tâches toujours plus grandes et complexes du Service technique communal, la possibilité d'équiper le bureau d'un "plotter" (imprimante pour plan) est prévu en 2007. L'extension du logiciel Géoconcept est aussi une importante évolution à prévoir.

Site Internet : Les pages du site sont régulièrement mises à jour en fonction de la demande et des besoins. Une partie des règlements communaux, ainsi que les procès-verbaux et les ordres du jour des séances du Conseil communal vont prochainement être mis en ligne.

## 2.7. Archives

Les travaux de routine se sont poursuivis :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques. Dorénavant, le fichier des mises à l'enquête comprend également le No de parcelle, les coordonnées géographiques et le No CAMAC
- Très nombreuses mises à disposition de mises à l'enquête et plans relativement récents (1960-2005) à des particuliers, à des architectes ou aux Autorités
- Une seule demande d'historien (sur les personnalités célèbres ensevelies à Prangins).

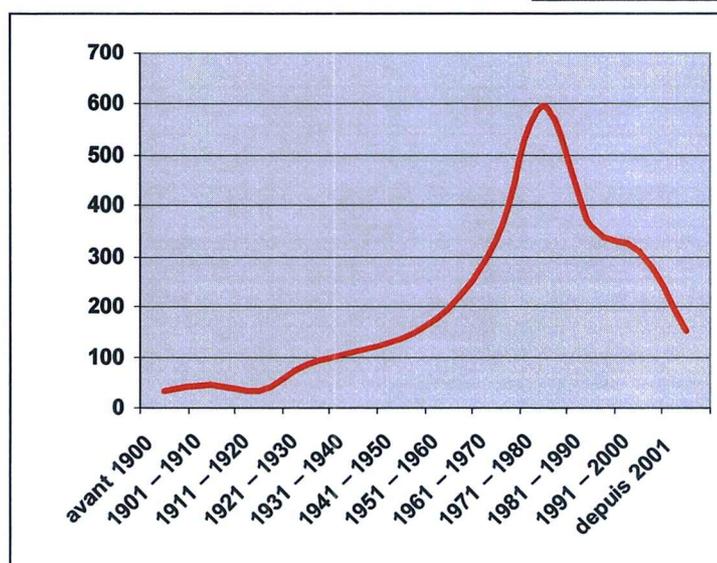
Occupation moyenne de l'archiviste en 2006 : 17,2 heures/mois

Les archives de mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 2400 dossiers. Les plus anciens (de 1822 à 1940 environ) sont souvent très rudimentaires. Depuis 1960, ils sont beaucoup plus étoffés.

De nombreuses transformations intérieures sont effectuées dans les maisons/immeubles, après coup et sans mise à l'enquête. Lorsqu'un particulier nous demande les plans, ceux-ci ne sont bien sûr pas à jour.

La répartition dans le temps des dossiers de mise à l'enquête est la suivante :

avant 1900	37	dossiers		1951 – 1960	197	dossiers
1901 – 1910	46	«		1961 – 1970	333	«
1911 – 1920	34	«		1971 – 1980	598	«
1921 – 1930	86	«		1981 – 1990	360	«
1931 – 1940	109	«		1991 – 2000	309	«
1941 – 1950	137	«		depuis 2001	154	«
Total				2400 dossiers		



La baisse conséquente de la quantité de dossiers est certainement due à deux facteurs : d'une part, depuis 2001, le nombre de constructions a baissé et, d'autre part, l'introduction de l'article 72 du Règlement de l'Aménagement du Territoire et des Constructions (RATC), qui dispense d'enquête publique un certain nombre de petits ouvrages, a été introduit. Ces dossiers sont,

néanmoins, également analysés en collaboration avec le Service Technique Intercommunal et sont affichés dix jours au pilier public.

## **2.8. Compétences municipales accordées par délégation**

L'affaire "SOTRAP SA – Recours Müller et consorts" (ex fonds de pension Swissair), dans laquelle la Municipalité était représentée par M<sup>e</sup> Luc PITTET, avocat à Lausanne, s'est soldée par un échec, puisque l'Exécutif a été débouté.

## **2.9. Naturalisations**

Huit demandes ont été déposées durant cette année, dont sept émanent de personnes nées en Suisse. La commission extraparlamentaire a siégé quatre fois, toujours en présence de deux représentants de la Municipalité. Elle a auditionné neuf candidats à la naturalisation suisse avec bourgeoisie de Prangins et a dans chaque cas, transmis son rapport et son préavis à l'Exécutif.

Trois personnes ont été priées de parfaire leurs connaissances soit civiques, historiques ou géographiques et de se présenter une nouvelle fois.

Onze citoyens ont prêté serments devant les membres du Conseil d'Etat lors d'une cérémonie organisée à Lausanne.

## **3. FINANCES**

Les comptes de l'exercice 2006 sont présentés dans le préavis N° 19/07.

## **4. DOMAINES ET BATIMENTS**

### **4.1. Terrains**

#### **4.1.1. Achat de parcelles**

Il n'y a pas eu d'achat de parcelles en 2006.

#### **4.1.2. Exploitation de parcelles**

L'exploitation de la gravière, sise au lieu dit "En Messerin" (parcelle N°169) est actuellement en cours.

### **4.2. Forêts**

La gestion des forêts, dans le cadre du triage de la Dôle, a été, pour cette nouvelle législature, transféré du dicastère de M. André FISCHER à celui de Mme Martine BAUD. L'entretien des forêts s'est déroulé normalement. Des coupes d'entretien, représentant un volume de 52.17 m<sup>3</sup> de bois de feu ont été effectuées. Des cellules de défrichage pour la plantation de jeunes

arbres ont été définies dans la forêt de l'aérodrome, à titre de renouvellement du patrimoine forestier.

### **4.3. Protection des arbres**

Au courant de l'année 2006, 17 demandes d'abattage concernant 51 arbres ont été soumises à la Municipalité. Ces demandes concernaient, en grande partie, l'abattage d'arbres en mauvais état. 44 arbres ont été replantés par les demandeurs, à titre compensatoire.

En bordure du lieu dit "Les Fossés", le long de la route de la Bossière, un groupe d'arbres a dû être en partie abattu pour des raisons de sécurité.

Des plantations conformes au Règlement Communal sur les Constructions et l'Aménagement du Territoire (RCCAT) ont été demandées aux propriétaires du chemin Sous-le-Bois.

La Société SOTRAP, propriétaire de la parcelle à la rue de la Gare 17 (ex fonds de pension Swissair), a déposé une demande d'abattage qui a été soumise au Service cantonal de protection de la faune et de la nature, pour préavis. La réponse est attendue début 2007.

### **4.4. Bâtiments**

#### **Vandalisme**

Le nombre d'actes de vandalisme sur les bâtiments et les équipements des parcs et jardins est resté stable en 2006.

- Les déprédations ont surtout affecté le collège de La Combe - Les Places et le Centre communal Les Morettes : jeux cassés, plantes détruites, etc.
- La Fête au village est propice aux "dommages collatéraux" : plantes arrachées, poubelles endommagées, etc.
- Deux jeunes de Prangins, auteurs de dégâts légers au Centre communal Les Morettes, ont été pris en flagrant délit. Ils ont effectué chacun une demi journée de travaux d'intérêts généraux.
- Un jeune pranginois, auteur de graffitis dans plusieurs communes, a été pris en flagrant délit. Il a effectué un jour de travail d'intérêts généraux.
- Une entrée avec effraction et vols est à déplorer dans l'ancienne administration.
- Une équipe de jeunes a été prise en flagrant délit au collège de La Combe - Les Places. Une séance de sensibilisation a été mise sur pied en collaboration avec le Commissaire de la Police de Nyon, l'éducatrice de rue et le policier municipal.

Une plainte pénale est systématiquement déposée et des travaux d'intérêts généraux sont requis lorsque les auteurs sont identifiés.

#### **Gestion des clés**

La commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des clés. Actuellement, le centre communal Les Morettes, les buvettes des Abériaux et de Promenthoux, le Temple, le Vieux Pressoir, la Maison Fischer, les bâtiments près de la STEP, le Fournil, l'Ancienne Administration et la Maison de Commune sont pourvus d'un système unifié de clés.

#### **4.4.1. Bâtiments locatifs**

Outre l'entretien courant des bâtiments, les points suivants peuvent être énumérés :

- Immeubles "La Passade", "La Forge", "Ancienne poste"

La Municipalité, après avoir étudié également la mise en vente de ces biens, a opté pour la sauvegarde de ces bâtiments. La problématique est liée au sort de l'ancienne salle communale. En cas d'acceptation de la démolition de celle-ci, un préavis sera soumis au Conseil communal en 2007.

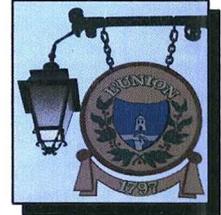
Dans la Vieille Forge, deux contrats de confiance ont été négociés avec des jeunes.

Une recherche dans les archives communales sur le passé de "La Passade" s'est soldée par un échec. Une étude sur l'histoire du bâtiment a été confiée à un spécialiste.

- Auberge communale

Les fenêtres ont été remplacées par des vitrages isolants et

l'enseigne a été restaurée dans les règles de l'art.



Une réflexion concernant l'amélioration de l'Auberge a été faite, conjointement avec le tenancier et un préavis pour un crédit d'étude sera déposé auprès du Conseil communal début 2007.

- Buvette des Abériaux et locaux de sociétés

Actuellement, un seul WC est disponible comme WC public. Il s'agit de l'ancien WC handicapés. Vu la fréquentation du site, une solution devra être trouvée à plus ou moins court terme. Le préavis y relatif a été retiré, faute de moyens financiers. Une étude visant à créer des locaux pour une école de navigation et deux chantiers navals a intégré la création des WC publics sur un seul site. Un préavis sera déposé auprès du Législatif en 2007.

Des portes endommagées dans les locaux du FC Prangins-Sport ont été réparées aux frais du club.

Le locataire de la buvette, M. Claude PAREJA, a installé un espace couvert, à ses frais, et avec l'accord de l'Exécutif.

- Fournil communal

En acceptant, en 2004, le préavis No 44, les membres du Conseil ont alloué un crédit de Fr. 670'000.--. Les travaux étant maintenant terminés, le décompte final se monte à Fr. 631'885.30.

- Appartements

Les parcelles constructibles de la Commune font l'objet d'une étude de faisabilité. Le périmètre d'implantation de certaines parcelles devra être modifié et intégré dans le nouveau Plan Directeur Communal (PDCoM). L'étude englobe différentes utilisations : EMS, appartements protégés, appartements à usage mixte, appartements à loyer modéré.

#### 4.4.2. Bâtiments administratifs

- Bâtiment de la voirie

Dans sa séance du 26 avril 2005, La Municipalité a décidé de dissocier l'étude du bâtiment de la voirie de la création d'une déchetterie. Une étude de faisabilité sur les endroits Curson, Bénex et Abériaux a permis de choisir le site des Abériaux.

Le mandat d'architecte a été confié au bureau SUARD, à Nyon, suite à un appel d'offres concernant les honoraires.

Le 28 mars, la Municipalité a reçu l'avant projet. Diverses variantes d'implantation sur le site ont été étudiées, le but étant d'intégrer le mieux possible le bâtiment, en perdant le minimum de places de parc. Le préavis 78/06 a été accepté par le Conseil communal en date du 26 septembre 2006.

La commission ayant souhaité un chauffage au bois, les plans ont été modifiés et une demande de crédit complémentaire sera soumise au Législatif une fois les soumissions rentrées.

La remorque portant le barrage de lutte contre les hydrocarbures n'a pu être intégré dans le bâtiment, faute de place. Bien que la lutte contre les hydrocarbures soit du domaine cantonal, la Municipalité va étudier la faisabilité d'une construction ad hoc sur le site des Abériaux.

- Ancienne administration

Des dégâts à une porte du local des jeunes ont été réparés et facturés aux auteurs du dommage.

La cheminée a nécessité des travaux de réfection urgents.

Pour répondre aux normes liées à l'exploitation de l'UAPE, un éclairage de secours a été posé.

#### 4.4.3. Temple



Le 25 septembre 1910, une plaque commémorative à la mémoire de Maria Belgia, Princesse du Portugal et propriétaire du château de Prangins et de ses terres en l'an 1629, a été inaugurée. Le procès verbal mentionne : "La Municipalité étudiera la demande de donner le nom de Maria Belgia à une rue ou place du village et que si, par la suite, le four communal qui se trouve au centre du village venait à être démoli, Elle verrait à donner à cette place le nom de Maria Belgia". Suite à la rénovation du Fournil, la Municipalité a décidé de nommer "Place Maria Belgia", le parvis du Temple et une plaque sera posée en 2007.

#### 4.4.4. Bâtiments mixtes

La gestion administrative des salles s'effectue sur un nouveau programme informatique et elle est continuellement améliorée en fonction des expériences ou problèmes rencontrés. Une couverture RC est systématiquement demandée aux locataires.

La mise à disposition des salles doit être repensée en fonction du laisser-aller de certains utilisateurs : matériel pas rangé ou pas remis en place, portes non fermées à clés, sorties de secours non verrouillées, usage de semelles noires, lumières restant allumées, etc.

- Administration communale, bâtiment de "La Place"

Le Conseil communal a adopté le préavis 79/06 pour un montant de Fr. 53'100.--, pour la réfection des nombreuses portes du bâtiment.

Le bureau d'architecture GRAND, à Lausanne, a été mandaté pour une étude d'agrandissement et de réaménagement du Greffe municipal.

- Centre communal "Les Morettes"

Le mécanisme de fermeture de la porte de l'arrière scène a été renforcé.

#### **4.4.5. Bâtiments scolaires**

Les travaux suivants ont été effectués :

- Collège "La Combe – Les Places"

On déplore des actes de vandalisme sur les stores.

Les bancs des cours de récréation ont été remplacés par des modèles plus résistants.

Les boiseries endommagées par les infiltrations d'eau à la jonction du bâtiment principal et de la salle de gymnastique ont été remplacées.

#### **4.4.6. Immeuble subventionné de "Très-le-Châtel"**

Le fonds de réserve de l'immeuble "Très-le-Châtel" se monte à Fr. 231'507.16 au 31 décembre 2006.

### **4.5. Port des Abériaux**

La chaille de deux digues est manquante. Une analyse plus détaillée a montré que seules deux digues sont concernées, soit les digues accessibles au public. Le montant de la réparation étant important, la Municipalité a renoncé à ces travaux, l'intégrité des digues n'étant pas en danger.

### **4.6. Commission consultative des bâtiments**

La commission a siégé une fois et abordé les thèmes de conservation de l'énergie et fait un bilan de l'état des bâtiments communaux.

## **5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

### **5.1. Police des constructions**

Le volume de travail traité par le Greffe, en hausse continue suite à l'introduction de nouvelles directives, a été repris par une collaboratrice engagée à mi-temps.

Depuis juillet 2006, Mme Danielle ROSSET s'occupe de la gestion administrative des dossiers de police des constructions. Elle collabore étroitement avec le Service Technique Intercommunal (STI) et a suivi différents cours donnés dans le cadre de la police des constructions, afin de pouvoir d'offrir un service précis, adapté à l'évolution continue des prescriptions en la matière. Le règlement de police des constructions sera révisé une fois le Plan Directeur Communal adopté. Le règlement actuel est donc toujours la seule référence légale en vigueur que la Municipalité entend faire respecter.

A cet égard, la Municipalité a dû procéder à deux dénonciations auprès de la Préfecture pour non respect du règlement, au cours de l'année 2006.

Durant cette année, 24 dossiers de mise à l'enquête ont été traités, en collaboration avec le Service Technique Intercommunal. L'ensemble de ces constructions représente une valeur de Fr. 39'088'000.--, soit 41.4% de plus que l'année précédente.

Concernant les dossiers de dispense d'enquête, traités selon l'article 72 RATC par l'administration, sous le contrôle du Service Technique Intercommunal, ils sont au nombre de 32 pour 2006. Cinq autorisations municipales ont été accordées pour des objets de peu d'importance tels que des cabanons de jardin.

Les tarifs pour les permis de construire, d'habiter ou d'utiliser, inchangés depuis plus de 20 ans, ont été réadaptés et ont fait l'objet du préavis No 80/06 et son avenant. Une taxe est notamment perçue pour toute décision ayant pour objet l'octroi ou le refus d'un permis de construire, d'habiter, d'occuper ou d'utiliser.

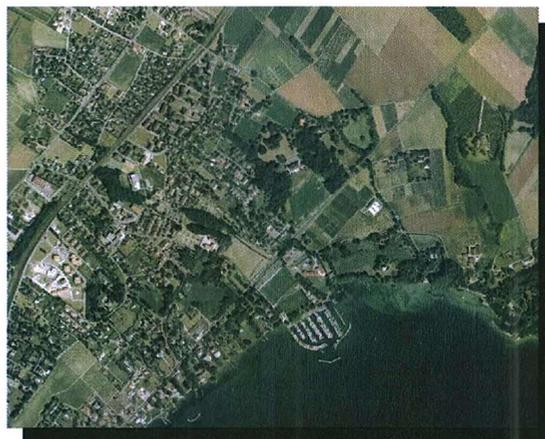
#### **5.1.1. Commission de salubrité**

La Commission de salubrité composée de la Municipale responsable, d'un médecin et de professionnels du bâtiment a été sollicitée pour deux interventions.

### **5.2. Plan Directeur Communal (PDCom)**

Des mesures ont été prises tout au long de l'année pour réactiver certains dossiers. Elles ont eu l'effet attendu à plusieurs égards.

La Municipalité a décidé de confier l'élaboration de son Plan Directeur Communal à un nouveau bureau, spécialisé dans l'aménagement du territoire. Le bureau DeLaMa a été sélectionné dans la mesure où il répond à des critères de compétences accrues, d'esprit d'ouverture et de collaboration. Un planning de travail et un échéancier ont rapidement été établis. Ils serviront de fil rouge à l'établissement du Plan Directeur Communal qui devrait déboucher, à terme, sur une révision du Plan Général d'Affectation, de même qu'une révision du règlement de police des constructions.



Le bureau DeLaMa, entré en action en octobre 2006, a été d'emblée associé aux projets d'aménagement du territoire régionaux qui touchent particulièrement le territoire de Prangins, au Nord de la route de l'Etraz.

La Municipalité de Prangins siège dans les comités et groupes de travail régionaux relatifs au Plan Directeur Régional, à l'étude de la Route de Desserte Urbaine (RDU) et aux négociations avec Agroscope Changins-Wädenswil.

Le développement du Plan Directeur Communal est étroitement lié aux projets régionaux.

### **5.2.1 Divers Plans Partiels d'Affectation**

- **PPA Eglantine Peupliers**

La Municipalité, en collaboration avec les hospices CHUV, a présenté au Conseil Communal un PPA qui régleme tout le territoire de l'hôpital psychiatrique. Ce PPA prévoit notamment la cession d'un chemin communal au canton, étant entendu que la Commune de Prangins est libérée de son devoir d'entretien. L'adoption du nouveau PPA permet de procéder dans l'immédiat à une révision de l'aménagement du parc et à la construction d'un bâtiment supplémentaire destiné à la psychiatrie gériatrique.

- **PPA Le Clos/La Coudraie**

L'étude d'un éventuel classement en zone constructible des parcelles *Le Clos et La Coudraie* a été prise en main par le bureau DeLaMa. Des concertations ont été établies entre la Municipalité et les propriétaires et un avant-projet servant de base à un futur Plan Partiel d'Affectation sera présenté à l'Exécutif début 2007.

- **PPA En Champagne**

L'agrandissement de l'hôtel La Barcarolle est toujours un sujet d'actualité mais aucun projet n'a été déposé officiellement en 2006. En revanche, un changement d'affectation pour le hangar à bateaux situé au bord du lac a été mis à l'enquête publique. Ce hangar pourrait devenir un lieu public pour des manifestations organisées en liaison avec la Direction de l'hôtel. Afin d'obtenir des droits à bâtir supplémentaires auprès de l'Etat, l'agrandissement de l'hôtel devra préalablement faire l'objet d'un Plan Partiel d'Affectation dont l'élaboration est à la charge du propriétaire.

- **PPA Rives du Lac Ouest**

Le nouveau règlement des Rives du Lac Ouest a fait l'objet de quelques modifications demandées par l'Etat de Vaud et quelques cas particuliers ont dû être mis à l'étude. Le document destiné à la consultation des divers services de l'Etat de Vaud devrait aboutir au cours du premier trimestre 2007.

### **5.3. Commission consultative d'Urbanisme**

La Commission a siégé à quatre reprises en 2006. Elle a été confirmée dans ses fonctions pour la nouvelle législature, à l'exception de M. J.-J. BRÜGGER, élu Municipal. Deux nouveaux membres ont été désignés, soit Mme Dominique Ella CHRISTIN et M. Reynald PASCHE. La Commission d'Urbanisme a notamment été consultée pour le projet d'implantation du bâtiment de la voirie, le choix du nouveau bureau d'aménagement du territoire, le développement de l'hôtel La Barcarolle et la relance du Plan Directeur Communal.

### **5.4. PôleNyon**

L'association a été dissoute fin 2006 et ses avoirs ont été transférés au Conseil Régional. Les parts ont été, de ce fait, annulées.

## 6. TRAVAUX

### 6.1 Réseau routier

#### Travaux de réfection

- Une entreprise spécialisée a effectué des travaux de reflâchage pour remettre en état les routes suivantes :
  - Ch. de la Barillette (réfection sous garantie),
  - Route des Murettes
  - Route de l'Etraz (fissures).
- Réfection des pavés centraux à la rue de la Gare.

### 6.2. Espaces verts



Mis à part les activités habituelles de préparation, d'entretien et de nettoyage, certains travaux plus conséquents ont été entrepris :

- Plantations à la STEP
- Aménagement du sentier Route de Lausanne – Abériaux avec plantation d'une haie et de plantes tapissantes le long du sentier descendant à la buvette des Abériaux
- Pose de deux tables et de six bancs aux Abériaux

### 6.3. Station d'épuration (STEP)

#### • Eaux claires permanentes

Le bilan du débit d'entrée est identique aux années passées avec 50% d'eaux parasites, soit 10% d'eaux pluviales et 40% d'eaux claires permanentes.

#### • Evacuation des boues

Les boues sont toujours incinérées dans les installations de la SAIOD, à Neuchâtel. Dans le cadre de l'EIDM et de la SADEC, une option d'incinération en cimenterie est à l'étude.

La quantité de boues extraites de la citerne en 2006 est de 45.33 tonnes de matières sèches, soit par comparaison avec les années précédentes :

<u>Année</u>	<u>Boues liquides</u>	<u>Boues sèches</u>
2006	1'357 m <sup>3</sup>	186.00 m <sup>3</sup>
2005	1'212 m <sup>3</sup>	202.00 m <sup>3</sup>
2004	1'384 m <sup>3</sup>	229.00 m <sup>3</sup>
2003	1'274 m <sup>3</sup>	219.00 m <sup>3</sup>
2002	1'008 m <sup>3</sup>	168.00 m <sup>3</sup>
2001	1'091 m <sup>3</sup>	218.20 m <sup>3</sup>
2000	1'010 m <sup>3</sup>	168.25 m <sup>3</sup>
1999	761 m <sup>3</sup>	153.20 m <sup>3</sup>
1998	1'044 m <sup>3</sup>	174.00 m <sup>3</sup>

- **Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)**

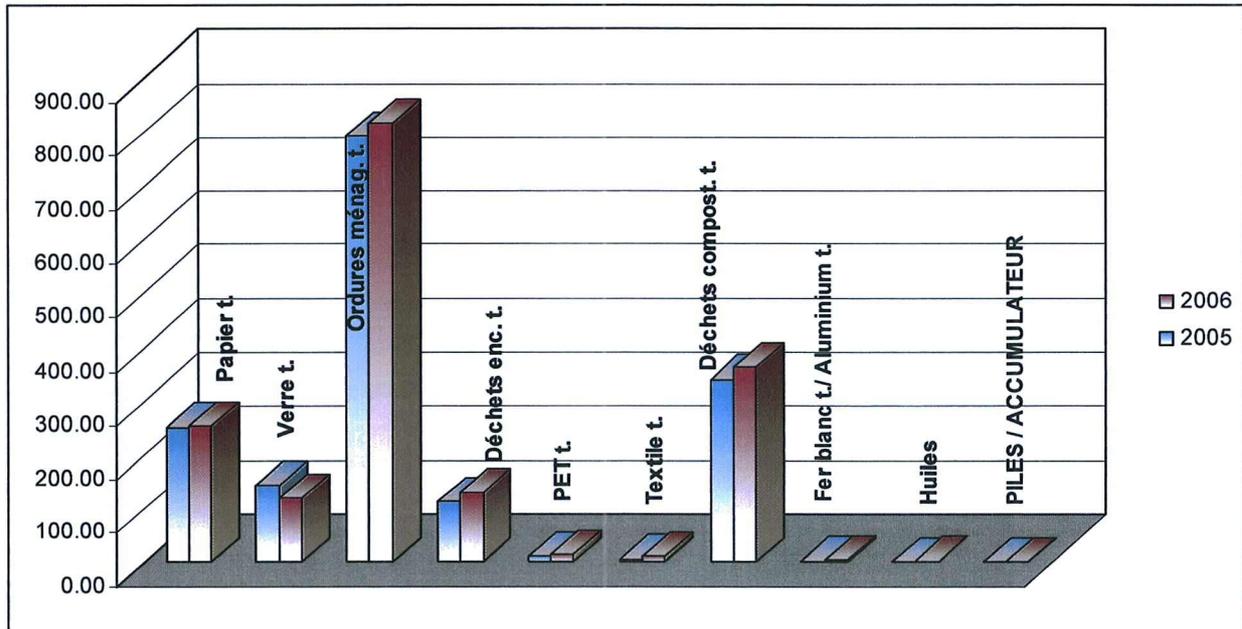
L'entente fonctionne à la satisfaction de toutes les communes membres.

**6.4. Traitement des déchets**

- **Evacuation des déchets**

Produits	2005	2006	Diff. tonnes	Diff. %
Papier	252.50 t	254.60 t	+ 2.13 t	+ 0.84 %
Verre	143.50 t	133.96 t	- 24.06 t	- 16.77 %
Ordures ménagères	793.00 t	818.00 t	+ 25.00 t	+ 3.15 %
Déchets encombrants	114.50 t	131.30 t	+ 16.77 t	+ 14.65 %
PET	12.50 t	15.40 t	+ 2.90 t	+ 23.20 %
Textile	6.22 t	10.30 t	+ 4.08 t	+ 65.59 %
Déchets compostables	341.00 t	363.00 t	+ 22.06 t	+ 6.47 %
Fer blanc / aluminium	2.80 t	3.40 t	+ 0.61 t	+ 21.79 %
Huiles	1.40 t	2.80 t	+ 1.40 t	+ 100.00 %
Piles / Accumulateur	0.55 t	.80 t	+ 0.23 t	+ 40.91 %
<b>POPULATION</b>	<b>3'577</b>	<b>3'644</b>	<b>+ 63</b>	<b>+ 1.76 %</b>

Poids moyen de déchets ménagers par habitant :	2005 : 224 kg	2006 : 218 kg
--	---------------	---------------



L'évacuation des déchets a coûté Fr. 121.-- par habitant (Fr. 131.-- en 2005).

## 6.5. Eclairage public

Plusieurs interventions ont eu lieu durant cette année pour des réparations et la maintenance du réseau. L'éclairage a été changé à la route de la Bossière.



## 6.6. Collecteurs

La SEIC a effectué une traversée de la rivière "La Promenthouse" à la hauteur de l'usine électrique à Gland. La Commune de Prangins a profité de ces travaux pour poser un tube en attente pour le passage d'une canalisation d'eaux usées qui permettra, à terme, le raccordement aux égouts des habitations de "Granges-des-Bois".

## 7. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

*Rapport élaboré par M. Claude GUENOT,  
Directeur de l'Etablissement Roche-Combe (pts 7.1 à 7.7)*

En ce qui concerne les écoles, leur fonctionnement et les activités particulières qui ont marqué les quelques douze mois écoulés, les points suivants peuvent être mis en exergue :



### 7.1. Effectifs

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Prangins est globalement stable par rapport aux années précédentes.

En 2005 - 2006, et pour mémoire, les effectifs étaient de :

238 élèves dans les secteurs infantile et primaire  
127 élèves dans le secteur secondaire (5<sup>ème</sup> – 9<sup>ème</sup>)

En 2006 - 2007, et pour les mêmes secteurs, ils sont respectivement de 241 au primaire et 120 au secondaire.

### 7.2. Utilisation d'Internet à l'école

Sous l'impulsion du DFJ, un certain nombre d'ordinateurs ont été fournis aux enseignantes des classes enfantines et primaires. Grâce à la participation active de la Commune de Prangins, toutes les classes des Fossés et de la Combe (côté primaire) peuvent ainsi, dès décembre 2006, avoir accès à Internet et aux derniers didacticiels adaptés aux élèves de cet âge.

Cet équipement s'inscrit en parfaite conformité avec les objectifs pédagogiques décidés par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) en matière d'informatique pédagogique.

Il va de soi que toutes les précautions ont été prises, dans le cadre scolaire, afin d'éviter un quelconque problème dans l'usage de l'ordinateur et d'Internet durant l'horaire scolaire. Par ailleurs, tous les enseignants qui ont bénéficié de l'apport de nouveaux ordinateurs vont suivre des modules de formation mis en œuvre dans le cadre de la formation continue dispensée par la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

### **7.3. Mobilier scolaire**

Sur le plan du renouvellement du mobilier scolaire des classes enfantines et primaires, la Direction des écoles, en collaboration avec le corps enseignant concerné et les concierges, a établi des priorités afin de remplacer les équipements les plus anciens. Les grands principes liés à ce plan, qui devrait s'étaler sur plusieurs années, ont été présentés à la Municipale des écoles, pour approbation, en 2005 déjà. Les premiers effets liés au changement de mobilier se sont faits sentir cette même année et se sont poursuivis en 2006 par l'achat de tables, d'armoires et de bibliothèques pour les classes enfantines.

### **7.4. Prévention**

Dans le cadre d'un projet commun lancé par l'établissement de Roche-Combe (partie secondaire) et la Commune de Nyon à laquelle Prangins s'est associée, différentes actions de prévention et de réflexion se sont engagées afin de maintenir un climat positif dans l'école, face au travail et à l'étude. Ainsi, plusieurs classes secondaires de Prangins ont travaillé autour de la violence verbale (théâtre interactif et demi-journée de discussions avec des éducateurs spécialisés) ; certains élèves (une vingtaine) suivent depuis septembre 2006 un cours qui mêle l'Aïkido et la communication. Enfin, plusieurs enseignants ont suivi deux journées de formation autour du "comment réagir face à l'élève difficile, voire violent ?".

Du côté des classes primaires, les animatrices santé ont mis sur pied, avec l'aide d'enseignantes des degrés -2 à +4 et d'un groupe de parents, une exposition et des activités intéressantes en lien avec le sommeil. Une présentation publique (pour les parents) s'est déroulée au printemps 06. Cette expérience a permis un partenariat actif et positif entre l'école et la famille, tant sur le plan de la préparation des actions que de leur conduite

### **7.5. Projets pédagogiques**

Durant l'année scolaire 2005-2006, les enseignants des classes enfantines et primaires ont conduit, en collaboration avec un formateur de la HEP, M. R. DEMIEVILLE, secondé par nos maîtresses de musique et de rythmique, un projet dans le domaine de la musique. Cet effort s'est étalé sur plusieurs mois et a mis en scène, dans un deuxième temps, près de 240 enfants lors d'un spectacle sur deux soirées présenté en juin 2006 et qui a fait salle comble aux Centre communal des Morettes. Ce fut un vrai moment de bonheur !

### **7.6. Mutations**

Peu de changement dans les écoles de Prangins sur le plan du corps enseignant et des différents intervenants scolaires. Deux départs sont à signaler : Mme FRAGNIERE (à la retraite), enseignante au CYP1 et Mme MONNARD (infirmière) qui s'en est allée à Begnins.

Elles ont été remplacées respectivement par Mlle Sylvie MEISTER qui nous vient d'Epalinges et Mme Catherine BARUT, infirmière scolaire à Nyon.

### **7.7. Conclusion**

En guise de conclusion, la Direction des écoles tient à remercier les Autorités communales de Prangins pour leur soutien actif dans les projets et la politique que l'établissement a menés à ce jour et qu'il va poursuivre ces prochaines années.

Le climat de travail, la confiance manifestée sont un soutien précieux tant pour le corps enseignant que pour les cadres scolaires chargés de mener l'école sur le terrain.

## **7.8. Commission scolaire**

Cette commission, sous sa forme actuelle, s'est réunie 5 fois se préoccupant du seul site de Prangins. La nouvelle loi scolaire introduisant le concept de Conseil d'Etablissement a été adoptée par le Grand Conseil.

La commission scolaire n'aurait plus lieu d'être, toutefois pour la période transitoire et jusqu'à l'aboutissement de la mise en place de ces Conseils d'Etablissements, la Municipalité a décidé de maintenir la Commission scolaire.

Des contacts avec le Municipal des écoles de Nyon sont fréquents, notamment pour étudier la mise en place des Conseils d'Etablissements.

## **7.9. Cultes**

MM. Peter BRAGANZA et Blaise CHRISTEN se partagent le poste d'organiste depuis fin 2004.

6 mariages, 6 baptêmes et 9 services funèbres ont été officiés au temple de Prangins en 2006.

## **8. POLICE**

### **8.1. Généralités**

#### **8.1.1 Personnel**

M. F. PETERMANN, chef de poste, a repris une activité à 100% dès le mois de juin 2006. Il est responsable du service de police et du bureau du Contrôle des Habitants. Il travaille en étroite collaboration avec MM. J. LACROIX, chef de police secours de la Ville de Nyon et M. GILLIERON, préposé adjoint de l'office de la population.

#### **8.1.2 Formation**

- Cours de l'Association Cantonale des Polices Municipales Vaudoises le 17 janvier à Prilly : "*Nouveautés DCR et modifications signalisation routière*".
- Cours informatique réparti sur plusieurs semaines à Pully

### **8.2. Police 2000**

Depuis le début septembre, "Police 2000", le projet visant à regrouper les polices municipales et la police cantonale, n'existe plus. Après 13 ans d'interminables tergiversations il a été rejeté par une commission du Grand Conseil chargée d'étudier deux motions qui, de facto, ne pouvait que l'enterrer : celle exigeant le maintien des polices régionales fortes et celles qui prônait une police unique. Mais cela ne signifie pas pour autant la mort définitive de toute réforme de la police vaudoise car les membres de cette commission ayant annoncé à cette occasion le dépôt d'une motion visant à créer une police coordonnée.

### **8.3. Police coordonnée**

Le projet "police coordonnée" est de fait, le résultat d'un compromis. Dans les grandes lignes, il prévoit des statuts unifiés pour tous les agents du canton et une formation continue commune, mais laisse une grande autonomie aux Municipalités ou Communes dans le choix de leurs futurs modèles (polices communales dans les villes, contrat de prestation avec la police cantonale ou encore associations intercommunales).

### **8.4. Coopération intercommunale**

A l'instar de nombreux autres corps, les polices de Nyon et de Gland connaissent des difficultés de recrutement au niveau des collaborateurs formés. Les différentes démarches successives (police 2000, police unique, etc. ....) ont provoqué, auprès de nombreux policiers, un sentiment de malaise et un climat d'incertitude.

Au sein même des polices municipales vaudoises, nous avons des collaborateurs qui sont favorables à une police unique, essentiellement pour les avantages sociaux qu'offre la gendarmerie (promotions automatiques après 5, 10 et 15 ans d'activité, 5<sup>ème</sup> semaine de vacances, majoration des heures effectuées de nuit, etc ....). Pour le maintien et le renforcement d'une police de proximité, seule à même de résoudre les problématiques en milieu urbain, les chefs de police de Gland, Nyon et Prangins (GNP) ont entamé une réflexion en vue de créer une police intercommunale.

### **8.5. Patrouilleuses scolaires**

Les accidents d'enfants sur le parcours domicile – école ont heureusement diminué au cours des dernières années. Il y a à cela différentes raisons : éducation routière à l'école, meilleure conception des aménagements pour les piétons, abaissement des limitations de vitesse, etc .... Le service des patrouilleuses scolaires (SPS) – élèves ou adultes - a sans doute contribué de façon décisive à ce résultat.

Les instructeurs de la circulation des corps de police locaux et cantonaux sont responsables de la formation des patrouilleurs avant leur entrée en service. Une instruction soignée et approfondie est indispensable au fonctionnement efficace du service des patrouilleuses scolaires.

Il est fait appel au SPS aux endroits où des enfants peu habitués à la circulation routière, et donc particulièrement en danger, doivent traverser une route. La patrouilleuse ne travaille en général qu'aux passages pour piétons. Le Bureau suisse de Prévention des Accidents (BPA) a conclu une assurance accidents collective et RC pour les patrouilleuses scolaires.

### **8.6. Pédibus**

Ce concept n'a pas séduit les habitants de notre localité. Une seule ligne a fonctionné durant une courte période de l'année.

### **8.7. Surveillance mutuelle des habitations (Smhab)**

La réunion annuelle des correspondants s'est déroulée au mois de mai à Gland. Le gérant de la sécurité a développé un sujet d'actualité, la pornographie infantile



et la sécurité sur Internet, conseils à l'usage des parents. Une centaine de personnes y ont assisté.

### 8.8. Sécurité routière

L'appareil de contrôles préventifs de la vitesse a été placé aux endroits suivants :

- |                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Chemin de Trembley | 3. Chemin de la Barillette |
| 2. Chemin des Mélèzes | 4. Route de l'Etraz        |

Moyennes enregistrées :

Trembley :	23 km/h	Barillette :	32 km/h
Mélèzes :	32 km/h	Etraz :	53 km/h

### 8.9. Education routière

Comme chaque année, les classes enfantines et 1<sup>ères</sup> primaires ont suivi un cours complémentaire relatif à la traversée des passages pour piétons.

### 8.10. Manifestations

Marché aux fleurs	Mars
Tournoi de football	Juin
Marche populaire	Juin
Spectacle "La Mégère apprivoisée" de Shakespeare	Juin
Fête nationale	Août
Fête au village	Septembre
Journée de la mobilité	Septembre
Journée européenne du patrimoine	Septembre
Fête de Noël	Décembre

### 8.11. Principaux délits

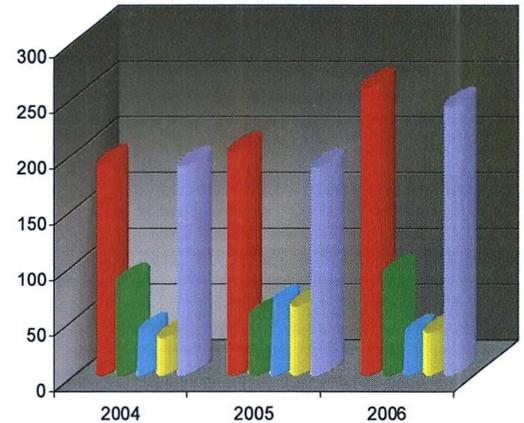
Domages à la propriété	11
Incendies	2
Voies de fait	3
Vols simples	20
Vols par introduction clandestine	3
Vols par effraction villas	8
Vols par effraction appartements	2
Vols par effraction véhicules	8
Vols véhicules cycles / cyclos	12
Autres délits	21

<b>Total</b>	<b>90</b>
--------------	-----------

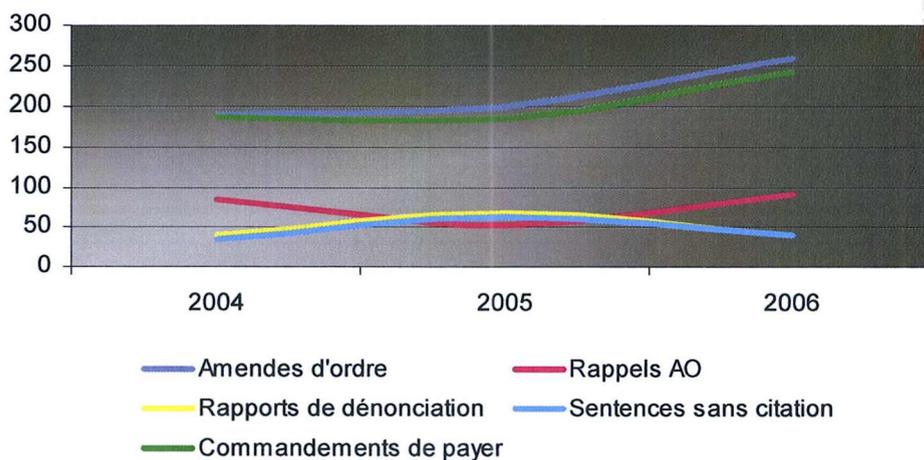
**8.12. Statistiques**

	2004	2005	2006
Amendes d'ordre	190	202	260
Rappels AO	85	53	92
Rapports de dénonciation	40	66	39
Sentences sans citation	34	62	39
Sommations	8	13	8
Réquisitions de poursuite	1	5	5
Plainte "Défense publique" art. 142/9 C.R.F	0	6	8
Rapports de naturalisation ordinaire	9	7	6
Rapports de naturalisation facilitée	4	6	8

■ Amendes d'ordre      ■ Rappels AO  
■ Rapports de dénonciation      ■ Sentences sans citation  
■ Commandements de payer



Rapports de dommages au domaine public	16	5	10
Commandements de payer	189	187	242
Mandats d'amener préfectoraux	3	1	2
Plaintes - constats	12	11	14
Avis de décès	14	19	18
Nuitées Hôtel La Barcarolle	10440	9927	10895
Nuitées Auberge communale	956	1021	1033
Interventions et mentions au "Journal de poste"	358	372	393



### 8.13. Contrôle de l'habitant

L'office de la population est géré par trois personnes, à savoir : M. Michel GILLIERON, préposé adjoint, Mesdames Véronique CORTHAY et Ginette LAMON PELLATON, assistantes. Cette dernière a été engagée le 1<sup>er</sup> août 2006 pour renforcer l'équipe. Leur activité consiste, entre autres, à tenir à jour le registre des habitants et d'y apporter une mise à jour constante des données qui y figurent.

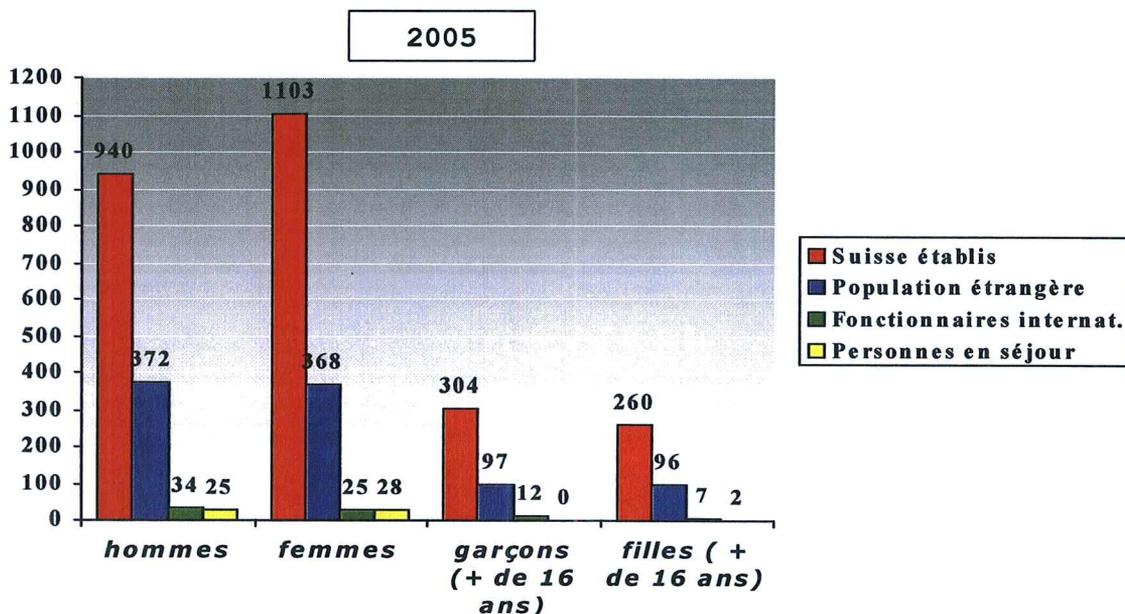
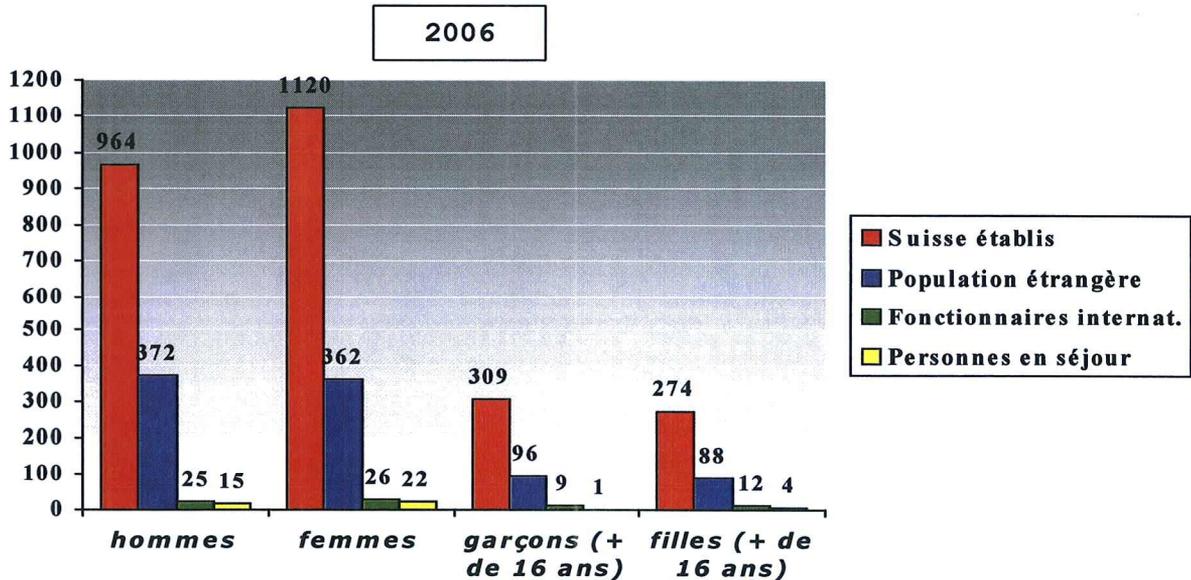
#### 8.13.1. Taux d'activité

M. M. GILLIERON	80%
Mme V. CORTHAY	20%
Mme G. LAMON PELLATON	30%

#### 8.13.2. Evénements particuliers

- Introduction du passeport biométrique
- Engagement d'une personne supplémentaire dans l'équipe au 1<sup>er</sup> août 2006
- Introduction d'un nouvel horaire au 1<sup>er</sup> août 2006
- Cours pour nouveaux préposés : Mme LAMON du 13 au 15 septembre 2007
- Formation : M. GILLIERON et Mme CORTHAY, cours informatique

### 8.14. Evolution de la population



**Total de la population au 31.12.2006**

Hommes	Femmes	Garçons	Filles	<b>TOTAL</b>
1'317	1456	394	350	<b>3517</b>

Les chiffres pour la population étrangère sont fournis par le Service de la population et migrations, à Lausanne.

Ils comprennent uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus.

Il va de soi que les habitants étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation font partie intégrante de la population, mais ne figurent pas dans le total de la population.

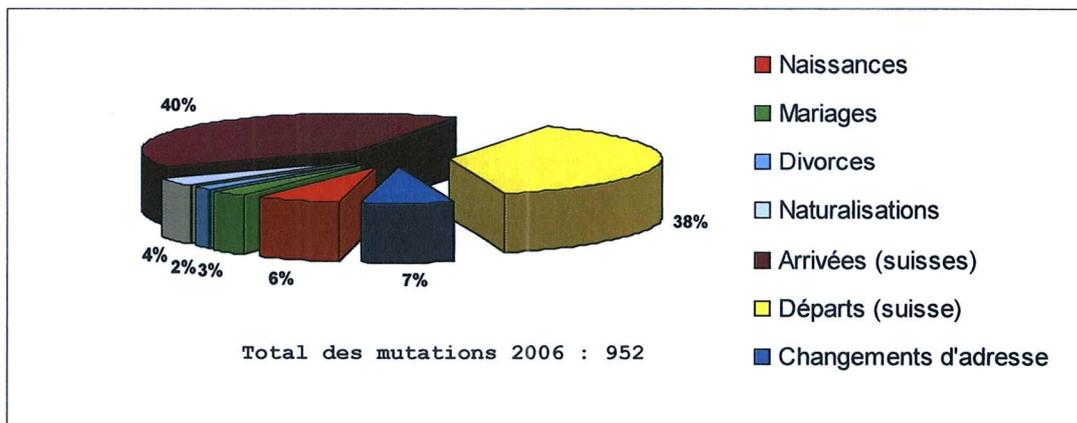
**8.14.1. Habitants par ménage**

Habitants par ménage	Nombre de ménage	Nombre
1	406	406
2	427	854
3	263	789
4	274	1096
5	77	385
6	19	114
<b>Totaux</b>	<b>1466</b>	<b>3644</b>

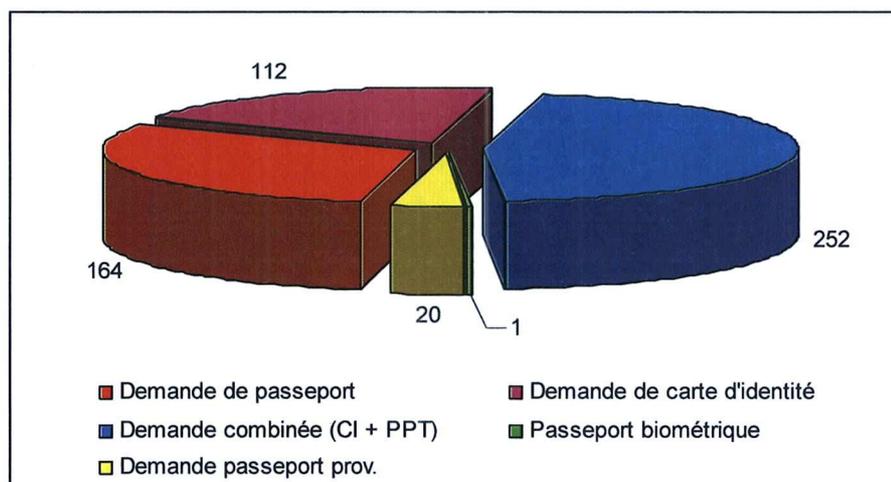
Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
<b>1466</b>	<b>3644</b>	<b>2.49</b> habitants par ménage

**8.14.2. Mutations enregistrées**

	2006	2005
Naissances	<b>60</b>	43
Mariages	<b>26</b>	23
Divorces	<b>15</b>	17
Naturalisations	<b>37</b>	19
Arrivées (suisses)	<b>385</b>	182
Départs (suisses)	<b>362</b>	169
Changements d'adresse	<b>67</b>	79
<b>Total des mutations</b>	<b>952</b>	532



### 8.14.3. Demande de documents d'identité



### 8.14.4. Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent plus de **64** nationalités.

### 8.14.5. Confessions

	2006	2005
Protestants	1243	1286
Catholiques	1363	1344
Autres / sans	979	910

### 8.14.6. Moyenne d'âge

38.21 ans

## 9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

En janvier, M. Christian BAUMGARTNER, de Prangins, a été officialisé dans sa fonction de Commandant du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) et a été nommé au grade de Major. D'autre part, lors du dernier rapport annuel, M. Jean-Philippe MARGOT a été promu au grade de caporal, alors que M. Pierre-Yves CORTHEZY a été nommé premier-lieutenant. Nos félicitations à tous les trois !

40 interventions ont eu lieu sur le territoire de Prangins, dont 8 pour l'entreprise NOVARTIS.

## 10. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

Début octobre, le Commandant Claude NICOLA a quitté son poste de responsable de l'ORPC et a été remplacé par M. Gérald BOVY. Le coût de l'organisation de l'ORPC, budgeté, par habitant, était de Fr. 17.22. Une ristourne de Fr. 2'421.60 le ramène à Fr. 16.22 par habitant.

## 11. TRANSPORTS PUBLICS

Relevons que les lignes 31 et 32 ont transporté 230'515 passagers, soit une augmentation par rapport à 2005 de 4,49%.

Concernant les transports scolaires, 105 élèves ont pris le bus pour se rendre au collège du Rocher et 5 au Collège de Nyon-Marens.



L'accord avec la Ville de Nyon (tarif MobiNyon) est toujours en vigueur, moyennant une subvention aux Transports Publics Nyonnais (TPN). Ceci permet à nos citoyens de payer le même tarif sur le trajet Nyon-Prangins, soit Fr. 2.50 au lieu de Fr. 2.80, que sur les trajets des bus nyonnais. Ce tarif, cependant, s'arrête à la Vuarpillère et après l'hôpital de Prangins.

Le nouvel horaire introduit le 10 décembre 2006 a causé quelques soucis à certains usagers. En effet l'horaire ne convenait plus pour les gens se rendant à Genève pour travailler. De plus, un bus en direction de Gland a été supprimé.

Des discussions avec les TPN et plus précisément avec leur directeur, M. R. ZAUGG, ont été engagées afin de pouvoir offrir de meilleures prestations aux pranginois.

Le soutien à "Noctambus" se poursuit.

## 12. SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE

(Liste limitée aux sociétés avec participation financière)

- Association de Communes Vaudoises (AdCV)  
Cette association, formée par quelques communes ayant quitté l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et actuellement forte de 34 membres, a son Secrétariat Général à la rue de la Gare 15, à Prangins. Interlocutrice des instances cantonales, elle étudie, entre autre, les diverses propositions et les transmet à ses adhérents pour étude et commentaires ou prise de position. Les synthèses de ces avis sont retournées aux services de l'Etat de Vaud. Gérée comme les communes, le Bureau est l'organe exécutif et l'assemblée des délégués, dont fait partie M. A. FISCHER, le législatif.
- Bureau Vaudois d'Adresses (BVA)  
Participation financière uniquement.
- Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM)  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN)  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE)  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Conseil Régional  
Le Conseil Intercommunal (organe législatif du Conseil Régional) s'est réuni à cinq reprises. La Commune y est représentée par M. J.-J. BRÜGGER, Municipal. Ce Conseil fonctionne comme un Conseil communal et examine, à travers des commissions ad hoc, les diverses propositions présentées par le Comité Directeur.

Le Conseil Interrégional se dote de plusieurs commissions permanentes. Notre commune est présente dans plusieurs d'entre elles.

- Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)  
Association réunissant 12 communes faisant partie de 7 STEP et qui exploite une unité de déshydratation des boues d'épuration. Deux Assemblée Générale par année. M. A. FISCHER es le représentant pour la Commune.
- Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)  
Cet organisme coordonne la gestion des déchets dans notre région. Il propose également aux communes membres des visites informatives ou des séminaires en relation avec le recyclage.
- Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.
- Société Electrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC)  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.  
Néanmoins, M. H.-R. KAPPELER, Syndic, est membre du Conseil d'Administration
- Service Technique Intercommunal du district de Nyon (STI)  
Ce bureau technique est financé à raison de Fr. 2.50 par habitant. Fort de trois personnes, dont deux engagées en 2006, les dossiers sont traités à notre entière satisfaction. Avec ces renforts, des contrôles de chantiers peuvent maintenant être effectués et les visites pour la délivrance des permis d'habiter et d'utiliser sont plus fréquentes. Deux Assemblée Générales ont eu lieu durant cette année.
- Télé-Dôle SA  
Actionnaire uniquement. Une Assemblée Générale par année.

### 13. SOCIETES LOCALES

Mme E. KNEUBUEHLER, Municipale en charge les six premiers mois de l'année, a assisté à plusieurs assemblées générales. Nos sociétés locales font un effort important pour animer notre village. Elles participent ainsi à l'intégration des nouveaux habitants. Les activités proposées sont nombreuses et variées. Elles sont possibles grâce au dévouement de toutes les personnes qui acceptent de consacrer du temps pour l'encadrement des membres, la préparation de manifestations, etc ....



Cette année, la Fête au village a connu une importante mutation avec son déplacement aux Fossés. L'expérience est nettement positive dans ce lieu où la sécurité des participants, particulièrement des enfants, peut être beaucoup mieux assurée.

La Municipalité souhaite remercier vivement les sociétés locales, leurs Comités et l'Union des Sociétés Locales (USL) pour leur contribution à la qualité de la vie pranginoise.

## **14. ENFANCE, JEUNESSE**

### **14.1. Accueil des enfants**

Grâce à la Convention de l'entente intercommunale signée en 2005, quatre enfants domiciliés à Prangins ont bénéficié d'une aide financière en 2006. Ces enfants étaient placés dans des structures d'accueil de Gland et de Begnins.

Le Groupe Enfance Région (GER), qui veille à l'application de cette Convention, s'est réuni en novembre sous l'égide du Syndic de Gland M. G. CRETEGNY, pour faire connaître la nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) aux différents Municipaux responsables de l'enfance, ainsi qu'aux différents responsables de structures.

La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et un nouveau cadre de référence émis par le Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ) est, quant à lui, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Cette nouvelle loi implique de gros changements pour les communes, que ce soit financiers ou de responsabilisation. Elle prévoit, entre autres, la création de 2'500 nouvelles places d'accueil dans le Canton d'ici 2010. Affaire à suivre pour la Commune de Prangins.

### **14.2. Classes-croûtes**

Durant cette année, le grand changement pour les Classes-Croûtes, a été la division du groupe en deux entités. Les plus jeunes, de la première enfantine à la deuxième primaire, se rendent dorénavant à l'UAPE et les plus âgés, soit de la troisième primaire à la fin de la 6<sup>ème</sup> restent au sein des Classes-Croûtes. Ouvertes également au plus grands de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup>, il n'y a eu qu'une seule inscription.

La différence de fréquentation entre les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 provient du fait de cette séparation par tranches d'âge et que les élèves de troisième année ne profitaient auparavant pas de ces structures d'accueil.

Les enfants ont la possibilité de réchauffer des repas apportés de la maison, de croquer leur pique-nique ou de manger les repas chauds, préparés par l'hôpital de Prangins, sous le label "fourchette verte".

Durant la pause, les enfants ont la possibilité de faire des bricolages, des jeux d'intérieur ou d'aller jouer à l'extérieur sous la surveillance de quatre personnes qui les encadrent et les surveillent.

Les heures d'ouverture se calquent sur les horaires scolaires à raison de quatre jours par semaine.

### **14.3. Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "La Fourmilière"**

La Fourmilière a été inaugurée officiellement en présence des Autorités communales, des donateurs et de la presse, le matin du 18 mars 2006. Les parents, les enfants et la population pranginoise ont été invités à venir visiter les locaux l'après-midi et ils ont pu participer à un lâcher de ballons, à divers jeux, ainsi qu'à un apéritif.

En août, une apprentie a été engagée. Elle est présente au sein de la structure tous les lundis, mardis et mercredis. Au mois de septembre, le Comité a engagé une secrétaire. Elle est responsable de la bonne marche de l'administration.

Pour l'année scolaire 2006 - 2007, 35 familles ont inscrit leurs enfants à "La Fourmilière", ce qui représente 37 enfants.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 2 novembre, en présence de M. le Syndic et d'un certain nombre de parents.

Le 1<sup>er</sup> décembre, la nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) est entrée en vigueur, ce qui va certainement impliquer de grands changements dans l'avenir.

#### **14.4. La Farandoline**

La Commune soutient toujours la Farandoline, par un loyer abaissé.

#### **14.5. Service d'accueil familial de jour (Mamans de jour)**

Le réseau comptait douze Mamans de Jour (MJ) à fin 2005. Cinq d'entre-elles ont cessé leur activité. 29 enfants ont été placés (13 en 2005). Au total, ce sont 56 enfants (62 en 2005) qui sont accueillis par les Mamans de Jour, à plein temps ou à temps partiel.

Les demandes sont nombreuses, malgré la nouvelle UAPE. Les parents apprécient la continuité possible du placement chez une MJ, spécialement lorsqu'il y a fratrie. Deux MJ ont reçu leur attestation suite au cours de formation de base (24 heures de cours). La Commune a renouvelé quatre autorisations de garder des enfants.

Mme Madeline BRÜGGER, responsable du réseau, a effectué 31 visites pour l'appui et le suivi des MJ et organisé plusieurs rencontres "formation" (premiers secours, bricolages divers, jeux), soirées "information" (nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants, alimentation).

### **15. CULTURE - TOURISME**

#### **15.1. Culture**

Le Prangins Animation Morettes (PAM) poursuit sa sixième saison en proposant cinq spectacles. Ces derniers sont variés et pour toutes les générations. Le jazz avec repas a été bien accueilli, le spectacle pour enfants de Gérard Enclin a ravi 212 spectateurs, Bergamote le Modern a, quant à lui, touché 293 spectateurs.

En date du 9 mai 2006, une convention a été signée par le biais du Conseil Régional, afin que chaque Commune membre verse une subvention de 200.-- par élèves n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans, aux écoles et institutions suivantes : Conservatoire de Terre Sainte, Ecole de Musique de Nyon, Conservatoire de l'Ouest Vaudois et Ecole de Musique de Coppet.

A l'occasion d'un concert de musique classique donné à l'ancienne salle communale, Mme Eliane JACCARD, Municipale, a remis un chèque de Fr. 2'000.-- à M. Gregorio ZANON, jeune compositeur de Prangins pour la sortie de son premier disque CD.

## 15.2. Tourisme

La Commune soutient le tourisme régional, par le versement des nuitées et taxes de séjour et par l'octroi d'une subvention de Fr.1.-- par habitant à Nyon-Région-Tourisme (NRT). Le point d'information (Point ⓘ), installé à l'entrée du bâtiment administratif communal est très fréquenté et géré par NRT en collaboration avec le Contrôle des Habitants.



## 16. RELATIONS AVEC LA POPULATION

### 16.1. 3<sup>ème</sup> âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter cinq nonagénaires ainsi que douze octogénaires.

Huitante neuf aînés ont apprécié le repas de fin d'année, offert depuis 15 ans aux habitants ayant 70 ans et plus. Un loto a été organisé et a rencontré un grand succès. 236 invitations pour 128 personnes seules et 54 couples ont été adressées aux pranginois susceptibles d'être intéressés par cette manifestation.

Dès l'automne, les personnes de plus de 65 ans ont pu profiter chaque dernier jeudi du mois, d'après-midi de jeux de cartes au Centre communal des Morettes. La salle ayant été mise gracieusement à disposition par la Municipalité, c'est sous la houlette de Mme Liliane GAVILLET que cette activité se déroule, à la satisfaction de tous. La Municipalité tient à la remercier très chaleureusement pour son initiative et son dévouement.

### 16.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

La Fête au village, début septembre, a donné lieu à l'accueil des nouveaux habitants. Une présentation audio-visuelle du village, de ses Autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation du Chœur mixte, a été suivie par plus de 100 personnes. L'apéritif qui a suivi a permis de faire plus ample connaissance.

Douze citoyens ayant eu 18 ans en 2005 (sur 39 invités) et six nouveaux bourgeois (sur 28) ont participé à la traditionnelle fondue. Ils ont aussi reçu le livre "La Commune vaudoise de Prangins de Georges RAPP ainsi que celui de Pascal HOFFER "Prangins, entre campagne et château".

## 17. COMMERCES

Ce sont toujours les mêmes personnes qui exploitent les négoce appartenant à la Commune, qui s'investissent pour donner satisfaction à leur clientèle et pour optimiser le bon fonctionnement de leur commerce. Toutefois, nous constatons que ceux-ci ne sont pas épargnés par la politique et les offres et services multipliés par les grandes surfaces aux alentours de notre Commune (Nyon, Signy, Vich, Chavannes, ...). De ce fait, et pour faire face à cette concurrence, nous remercions tout particulièrement la population pranginoise de penser à nos commerçants lors de leurs achats. La Municipalité n'a pas beaucoup d'influence sur la bonne marche des commerces locaux, si ce n'est du point de vue des conditions de location et il est évident que le souhait exprimé ci-dessus est valable pour tous ceux qui sont établis sur notre territoire.

## 18. CONCLUSION

Ce rapport est le reflet des activités journalières, hebdomadaires et mensuelles de l'Exécutif pranginois et de son Administration communale. Les cinq membres de la Municipalité et les vingt-quatre collaborateurs des divers services ont mis leur énergie et leur motivation à disposition de la collectivité publique afin que notre Commune puisse être plaisante et attractive.

Les membres de l'Exécutif remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette année 2006, grâce à leur dynamisme et à leur bonne volonté. Ils adressent également leurs remerciements aux membres du Bureau, ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers pour la bonne collaboration qui a été de mise durant toute cette année.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 18/07 concernant le rapport de gestion 2006,

vu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1/ d'adopter le rapport de gestion 2006, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2006.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2007, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer

11.11

# Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

## Rapport sur le préavis 18/07 – Rapport de gestion 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Anita Rihs, et de MM. Blaise Cartier, André Gerber, Henri Haymoz, Reynald Pasche, Frédy Mühlethaler et Michel Décurnex (président) s'est réunie au total à 15 reprises à partir d'octobre 2006.

M. André Gerber a été membre de la commission jusqu'au 25 mai 2007, date de sa démission du Conseil communal. La CG est donc formée de 6 membres dès cette date, et ceci jusqu'à la fin juin 2007.

### Table des matières du rapport

1. Introduction
2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger et M. Giovaninni
3. Entretien avec Mme. V. Seematter
4. Entretien avec Mme M. Baud
5. Entretien avec MM. H.-R. Kappeler et A. Zähringer
6. Entretien avec M. A. Fischer
7. Examen du rapport de gestion 2006
8. Remarques de la CG
9. Conclusion

12 JUIN 2007		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

### 1. Introduction

Les objectifs définis lors de la 1<sup>ère</sup> séance ont été les suivants:

- vérification des pièces comptables (factures).
- vérification des comptes.
- entretien avec des membres de la Municipalité ou du personnel communal sur différentes questions et points restés sans réponse, ainsi que sur les comptes.
- étude du rapport de gestion de l'année 2006

La vérification des pièces comptables et la vérification des comptes font l'objet d'un rapport séparé, relatif à l'étude du préavis 19/07 – Comptes de l'exercice 2006.

La CG tient à remercier la Municipalité dans son ensemble, ainsi que tout le personnel communal concerné par les différents sujets traités, pour sa disponibilité lors des entretiens et questions posées pour l'établissement de ce rapport.

## **2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger et M. Giovaninni**

Le sujet principal abordé le 06 novembre 2006 avec MM. Brugger, municipal, et Giovaninni, technicien communal, était le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

S'agissant d'une obligation liée à la loi sur la protection des eaux, la commune dispose d'un dossier PGEE, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 novembre 2005, comprenant tous les rapports et plans nécessaires à la gestion des eaux sur son territoire. Les principaux chapitres de ce document sont: cours d'eau, infiltration des eaux claires dans le terrain, eaux claires parasites dans les canalisations, rapport d'inspection des canalisations EU et EC, bassins versants, zones potentielles de danger, planification et financement des travaux à effectuer.

Les préavis municipaux suivants concernent le PGEE:

- Préavis 28/00, d'un montant de Fr. 88'000.- (dépenses au 06.11.06 de Fr. 71'317.07) pour l'établissement de l'inventaire des canalisations de la commune et d'un plan y relatif.
- Préavis 40/01, d'un montant de Fr. 195'000.- (dépenses au 06.11.06 de Fr. 162'532.90) pour l'inspection et le curage des canalisations.
- Préavis 17/07, d'un montant de Fr. 2'213'000.-, pour les travaux d'entretien et de renouvellement de ces 11 prochaines années. Ce préavis a été voté par le Conseil le 15 mai 2007.

Les outils informatiques dont le service technique dispose (base cadastrale cantonale complétée par les différentes zones, les canalisations EU, EC, gaz, eau sous pression, électricité, téléseuil, téléphones, etc.) s'avèrent être d'une utilité indispensable pour un suivi et une gestion efficace du PGEE.

Divers: suite à une remarque faite en 2006 par la CG concernant le contrat d'entretien des espaces verts communaux par la maison Denogent, M. Brugger nous informe qu'un nouveau cahier des charges avec un descriptif des travaux est en cours d'élaboration, et que ce dernier sera soumis à 3 entreprises différentes en vue d'une offre.

## **3. Entretien avec Mme. V. Seematter, municipale**

Le sujet principal discuté le 20 novembre 2006 avec Mme Seematter, municipale, était l'UAPE (Unité d'Accueil pour la Petite Enfance), avec en particulier son mode de gestion et de financement.

Après une brève évocation de l'historique de l'UAPE, le mode de gestion est présenté à la CG (personnes employées, comité de 5 membres). Les statuts, le règlement et les tarifs sont également présentés à la CG.

Le financement de l'UAPE est également discuté. Il se compose de la part payée par les parents, de dons privés, de fonds versés par le SPJ et l'OFAS et d'une participation financière de la commune qui garantit la couverture du déficit.

La participation financière communale pour 2006, budgétée à Fr. 190'000.-, n'aura été finalement que de Fr. 104'309.75

Un nouveau mode du financement de la part cantonale entre en vigueur à partir de 2007.

Divers: l'exercice de la police rurale sera effectué par l'agent de police de Prangins, ceci dans le cadre de sa fonction définie dans son nouveau cahier des charges.

#### **4. Entretien avec Mme M. Baud, municipale**

Les sujets PGA, plan directeur communal et PPA ont été abordés en date du 04 décembre.2006 avec Mme Baud, municipale.

La CG constate que l'établissement du plan directeur communal et des différents PPA (Plan Partiel d'Affectation) sont des travaux de très longue haleine, demandant une collaboration étroite avec les différents partenaires (particuliers, commune, Etat de Vaud) et beaucoup de patience!

La CG s'est surtout intéressée à l'aspect financier. Deux préavis votés par le Conseil concernent ces travaux:

- Préavis 08/02, d'un montant de Fr. 120.000.- pour l'établissement du plan directeur communal. A la fin 2006, Fr. 48'000.- ont été dépensés pour l'établissement du rapport. Les Fr. 72'000.- pour l'établissement du plan directeur communal n'ont pas encore été dépensés.
- Préavis 02/06, d'un montant de Fr. 90'000.-, complémentaire au préavis 08/02 et nécessité par l'ampleur prise par le cahier des charges. Pas dépensé.

Le changement du bureau mandaté par la commune pour l'établissement du plan directeur communal n'aura pas de conséquences financières, selon Mme Baud.

#### **5. Entretien avec MM. H.-R. Kappeler, syndic, et M. A. Zähringer, secrétaire municipal**

Les sujets principaux suivants ont été abordés le 19 février 2007:

##### Portefeuille des assurances

La somme totale des primes payées par la commune s'élève à Fr. 117'727.65 pour son portefeuille assurances (bâtiments, véhicules, RC, protection juridique, accident collective élèves, perte de gain maladie, etc) et l'assurance incendie des bâtiments (Fr. 34'057.30).

L'entier du portefeuille est géré par la société Pro-Conseil, sans frais pour la commune. Cette manière de faire évite tout doublon en matière de couverture et amène une gestion actualisée du portefeuille par des professionnels. A chaque échéance de police, une analyse est effectuée par Pro-Conseil qui propose à la commune un comparatif d'au minimum 3 offres. Les décisions sont toujours prises par la municipalité, en fonction de ses besoins.

##### Procédure de traitement du contentieux

Afin d'avoir une unité de traitement dans le règlement des contentieux, une procédure a été mise en place fixant les délais et frais d'envoi de rappel de facture par exemple, définissant les conditions de paiements spéciales et les abandons de créances.

## Forfait fiscal

A la question de savoir si des habitants de la commune bénéficient d'un forfait fiscal, la réponse est oui. La taxation est effectuée par le canton et n'est possible que pour une personne qui n'est pas de nationalité suisse. Le principe de confidentialité interdit au responsable des finances de communiquer les noms.

## Remboursement de la taxe poubelle

Le remboursement de la taxe poubelle à une personne quittant la commune n'est effectué que sur demande de cette dernière, au prorata de la période. Par contre, pour une personne arrivant en cours d'année, la facture est établie en tenant compte de la date d'établissement dans la commune.

## **6. Entretien avec M. A. Fischer, municipal**

Différents sujets relevant du dicastère de M. Fischer ont été abordés le 19 mars 2007.

### Préavis 44/04: transformation du fournil

M. Fischer annonce à la CG que les travaux étant terminés, le décompte final de Fr.631'885.30 est bouclé (préavis de Fr. 670'000.-) Toutes les pièces et justificatifs nous sont présentées.

Lors de l'examen des factures fournisseurs, la CG constate qu'une facture Schaller de Fr.914.60 a été modifiée "*à l'insu du plein gré*" (sic) de M. Fischer, ce qui a pour conséquence que le préavis 44/04 n'a pas été bouclé au 31.12.06 comme annoncé.

**La CG trouve inadmissible que des imputations de factures soient modifiées sans en aviser le municipal responsable. En outre, la CG estime que le bouclage d'un préavis devrait être opéré d'entente entre le municipal concerné et le responsable des finances, et non pas seulement par ce dernier, comme l'indique M. Fischer!**

### Fonctionnement ancienne grande salle et centre communal des Morettes

Il ressort du contrôle des comptes de l'ancienne grande salle que les frais de fonctionnement s'élèvent à environ Fr. 10'360. (le montant ne peut pas être déterminé exactement par le fait que le combustible pour le chauffage provient de la citerne du temple et qu'il n'existe pas de compteur). En 2006, les locations ont rapporté Fr. 1'840.- (compris dans solde)

Pour le centre communal des Morettes, les frais de fonctionnement s'élèvent à Fr. 118'591.-, y compris les locations qui ont rapporté Fr. 69'454.-

La CG relève des frais de téléphones pour un montant de Fr. 1'206.25, ce qui paraît élevé. Une solution doit être trouvée pour résoudre le problème des déviations sur les téléphones portables des concierges (répondeur par exemple)

La gestion des Morettes devrait être revue: il n'est pas normal qu'une location un vendredi soir ou un samedi empêche une 2<sup>ème</sup> location le dimanche, parce qu'un état des lieux ne peut avoir lieu le week-end! La CG propose qu'un service de piquet soit assuré chaque week-end par tous les concierges ou éventuellement par d'autres personnes, à tour de rôle.

Dans les deux cas, la CG estime que le prix de location devrait être revu. (voir aussi ch. 7 de ce rapport)

### Faucardeuse

La faucardeuse a pu être louée une fois en 2006 et a rapporté la somme de Fr. 2017.-.  
Les frais d'entretien et de matériel s'élèvent à Fr. 1'504.-

### Comptes bâtiments administratifs

La CG relève que des "Bâtiments" assez spéciaux figurent à l'inventaire des bâtiments administratifs: fontaines communales, tour d'eau, cabane du cimetière!

Un réajustement comptable est peut-être nécessaire pour toujours plus de transparence.

## **7. Examen du rapport de gestion de l'année 2006**

Le rapport de gestion de l'année 2006 présenté au Conseil par la Municipalité est un document complet qui reflète très bien les activités de l'Exécutif, de l'Administration communale et des divers services communaux.

La CG désire néanmoins attirer l'attention du Conseil ou apporter des précisions sur les points suivants:

Point 2.6 Informatique: la publication des procès-verbaux et des ordres du jour des séances du Conseil communal sur le site Internet de la Commune ne devrait-elle pas recevoir l'aval du Conseil?

Point 4.4 Bâtiment / vandalisme: lorsque des auteurs de déprédations sont identifiés, des travaux d'intérêts généraux sont requis. La CG se demande si cette pratique a un effet vraiment dissuasif sur les auteurs de délit et quels sont les coûts engendrés pour la commune. (matériel, heures de surveillance,...). Il faut ajouter que les frais de remise en état sont facturés.

Point 4.4.1 Bâtiment / La vieille Forge: Contrat de confiance: il s'agit de contrats passés avec des jeunes, pour deux appartements devenus vacants que la Municipalité n'a pas voulu relouer, valables de 3 mois en 3 mois. La Commune n'effectue pas de travaux d'entretien.

Point 4.4.1 Bâtiment / Fournil: voir remarque sous point 6 de ce rapport

Point 4.4.2 Bâtiment voirie: garage de la remorque portant le barrage de la lutte contre les hydrocarbures. La CG s'est inquiétée auprès de M. Fischer de savoir ce qu'il se préparait comme construction ad hoc sur le site des Abériaux. Après avoir entendu M. Fischer, M. Kappeler, ainsi qu'un représentant de la commission du feu, il semble qu'une focalisation est faite sur une remorque, alors que le problème global des pompiers sur le site de Prangins est occulté. **La CG a l'impression que la gestion de ce dossier digne de "Dallas" ne correspond pas au sérieux habituel du traitement des dossiers par la Municipalité** et que nous nous trouvons dans le royaume du n'importe quoi! (ping-pong entre communes de Prangins et Nyon, pompiers, ECA, canton)

Point 4.4.4 Bâtiments mixtes: concernant le laisser-aller de certains utilisateurs, des membres de la CG peuvent en apporter la preuve, en particulier en ce qui concerne la propreté. Il y a incontestablement un manque de contrôle de la part des concierges. Cet état de fait est à remédier (état des lieux systématique à effectuer avant et après la location)

La CG propose que toute location soit soumise au dépôt d'une caution en espèce, qui serait restituée aux utilisateurs seulement si le contrôle effectué par les concierges ne décelé aucun manquement.

Point 4.5 Port des Abériaux: ce manque de chaille (blocs de moyenne et petite dimension intercalés entre les gros blocs de la digue) est dû au jeu de certaines personnes qui jettent ces blocs au lac. Comme le rapport l'indique, la pérennité de la digue n'est pas mise en danger, il s'agit plus d'un problème d'esthétisme dont la priorité est secondaire.

Point 5.1.1 Commission de salubrité: il s'agit d'interventions demandées par écrit par des locataires lors de conflit avec des gérances, essentiellement des problèmes d'humidité qui peuvent être résolus d'une manière ou d'une autre. Le rapport de la commission formée d'un médecin, d'un technicien, d'un professionnel du bâtiment et du municipal concerné (Mme Baud) est envoyé à la gérance et au locataire. Les cas d'appartements insalubres sont rarement constatés à Prangins.

## 8. Remarques de la Commission de gestion

Les investigations de la Commission de gestion incitent cette dernière à formuler les remarques suivantes à l'intention de la Municipalité:

1. Une amélioration perceptible est à signaler à propos de **toutes** les remarques faites par la CG dans son rapport 2006 pour l'exercice 2005. Les changements au sein de la Municipalité et la nouvelle organisation du milieu de l'année 2006 porteront certainement leurs fruits pour l'exercice complet de l'année 2007.
2. Le bouclage du préavis 44/04 du fournil met néanmoins en lumière un dysfonctionnement, certes minime mais gênant; entre le dicastère des finances, la comptabilité et le dicastère concerné par préavis.
3. La gestion du dossier "remorque hydrocarbures" est à reprendre dès le début, et ceci avec tous les partenaires concernés.
4. La gestion des différents locaux et salles mis en location par la Commune doit être revue, aussi bien du point de vue logistique que financier.

## 9 Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal n° 18/07 concernant le rapport de gestion de l'exercice 2006,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2006, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2006.

Prangins, le 11 juin 2007

Pour le Commission de gestion

Anita RIHS:



Blaise CARTIER:



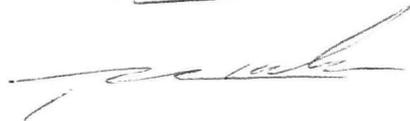
Henry HAYMOZ:



Frédy MUEHLETHALER:



Reynald PASCHE:



Michel DECURNEX (prés.):

